



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles !

L'usure professionnelle des ATSEM est désormais notoirement reconnue.

Pourtant, le dossier « usure professionnelle », ouvert depuis deux ans suite à un conflit social d'ampleur, est toujours au point mort !

Loin de se contenter de laisser trainer les choses, la collectivité menace désormais de détériorer

encore davantage votre quotidien de travail, en obligeant certains agents des écoles, notamment les concierges, à effectuer, dans le cadre de l'état d'urgence et du plan vigi-pirate renforcé, des missions de sécurisation des écoles sur les temps périscolaires !

Ces nouvelles missions, que la collectivité envisage déjà de pérenniser au-delà de l'état d'urgence, ne relèvent en aucun cas du cadre d'emploi des agents des écoles mais bien de la police municipale ou nationale et risquent fort d'avoir des conséquences importantes sur la charge de travail des personnels de l'éducation et donc sur vous

En effet, qui devra assurer ces missions de sécurisation lorsqu'il n'y aura aucun concierge dans l'école si ce n'est VOUS ?

- ➔ **Qui sera responsable en cas de dysfonctionnement ou de problème avec un usager ? VOUS ?**
- ➔ **Qui assurera vos propres missions auprès des enfants, lorsque vous devrez rester au portail, par n'importe quel temps pour en surveiller les entrées ? VOS COLLEGUES, sans moyen supplémentaire !**
- ➔ **Quand allez-vous effectuer vos préparations pédagogiques ?**

Vous vous êtes battus avec la CGT pour que l'accueil périscolaire du soir soit supprimé de vos missions.

Vous vous êtes battus avec la CGT pour que les débats autour du dossier « usure professionnelle » laissent enfin émerger des mesures factuelles susceptibles d'améliorer vraiment vos conditions de travail !

Accepterez-vous de laisser vos conditions de travail se détériorer encore davantage ?

Accepterez-vous de servir encore de variable d'ajustement à une collectivité obnubilée par ses économies de fonctionnement ?

VOUS ÊTES INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES...

...exigez d'être reconnus comme tel !

MOBILISEZ-VOUS avec la CGT, dès le mercredi 14 décembre prochain pour faire valoir vos droits :

- ➔ **10 heures devant les grilles de la mairie**
- ➔ **11 heures devant la préfecture**

**C'EST EN NOUS BATTANT TOUS ENSEMBLE
QUE NOUS OBTIENDRONS SATISFACTION !**



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr

07/12/2016